

**RAPPORT D'ACTIVITE 2017
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE NIEVRE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de la Nièvre est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 24 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

La baisse des dépôts de dossiers de surendettement se poursuit cette année dans le département (-2.67%), avec néanmoins un net ralentissement par rapport à 2016 (-11.69%). Cette nouvelle tendance baissière est aussi nettement moins marquée qu'au niveau régional et national où les dépôts baissent de 6.7%.

Le taux des redépôts (52%) est légèrement supérieur à celui de la moyenne régionale et nationale (50% et 47%). Ces redépôts résultent pour la majorité à des changements de situations difficilement prévisibles telles que les séparations, le chômage, une baisse des ressources, ainsi que des difficultés liées à la vente d'un bien immobilier dans le département.

Recevabilité et orientation

L'évolution des dossiers étudiés pour examen de la recevabilité a suivi la même tendance que celle des dépôts puisque le nombre a diminué de 2.05%.

La part des dossiers ne rentrant pas dans la procédure – c'est-à-dire les clôtures avant recevabilité et les dossiers déclarés irrecevables (au total 9.76% des dossiers traités) - est inférieure aux parts nationale et régionale (respectivement 11.07% et 10.50%) et résulte notamment d'une forte baisse des dossiers déclarés irrecevables (-28%).

Les dossiers orientés vers une procédure de rétablissement personnel ou ayant fait l'objet d'une recommandation d'effacement des dettes continuent de progresser pour représenter 36.16% des dossiers traités contre 33.60% en 2016. Ce taux se rapproche désormais du niveau national (36.90%) et devient un peu plus élevé que celui de la région (34.85%).

Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes

Le taux de solutions amiables s'élève à 12.55%. Cet indicateur est proche du niveau constaté dans la région (13.10%) et supérieur à celui de l'ensemble du territoire (11.19%). La part des plans conventionnels et des mesures imposées comportant la conservation du bien immobilier est encore d'un niveau élevé et reste similaire à celui de 2016. Il résulte de l'application du dispositif législatif entré en vigueur au 1^{er} juillet 2016. Les accords des débiteurs pour l'ouverture d'une PRP avec liquidation judiciaire (26 dossiers) augmentent significativement (+73.33%)

Mesures pérennes et mesures provisoires

Les mesures pérennes, dont l'objectif est de limiter les dépôts successifs de dossiers de surendettement, sont cette année encore d'un niveau élevé puisqu'elles représentent 80.67% des dossiers traités et sont stables par rapport à 2016 mais restent en dessous des chiffres nationaux et régionaux (85% environ).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	2	<ul style="list-style-type: none"> -Présentation du rapport d'activité, de l'enquête typologique et des indicateurs de la Commission -Modalités de mise en œuvre du nouveau dispositif législatif à partir de janvier 2018 et incidences des nouveaux textes -Discussion à la demande des juges au sujet de la procédure de rétablissement personnel avec LJ et de l'importance de connaître la valeur précise de l'actif détenu
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	8	<ul style="list-style-type: none"> -Prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés -Information de la Commission en cas de délai de paiement obtenu par le locataire
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions : 10</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 71</i>	<ul style="list-style-type: none"> -Présentation de la procédure aux nouveaux travailleurs sociaux et des évolutions législatives pour les plus confirmés en répondant aux différentes interrogations de leur part -Constitution d'un dossier (rubriques à remplir sur le CERFA et justificatifs demandés)
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	1 et 7	<ul style="list-style-type: none"> -Présentation de la procédure surendettement et de la typologie des personnes surendettées à l'occasion de la réunion annuelle des banquiers de la place -Présentation des missions de la Banque de France et notamment de la procédure de Surendettement aux enseignants

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Clôture des comptes bancaires après une mesure de surendettement, en particulier après un effacement des dettes, ce qui se traduit par des demandes de droit au compte
- Information des huissiers exerçant des poursuites pas toujours réalisée par les créanciers ou par les organismes de recouvrement ; de ce fait, les poursuites continuent alors que la recevabilité du dossier est prononcée

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

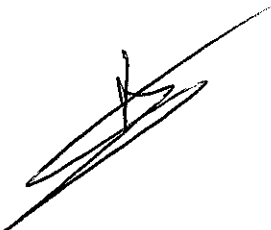
- Difficultés de compréhension des courriers transmis aux débiteurs, ce qui entraîne de nombreux appels téléphoniques
- Accompagnement parfois nécessaire des débiteurs durant l'instruction du dossier de surendettement (ils continuent à régler les créanciers et/ou ne payent pas les charges courantes)
- Accompagnement et suivi budgétaire insuffisants entraînant des difficultés pour la mise en place du plan et le règlement régulier des remboursements prévus par le plan

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

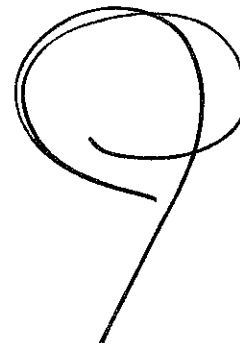
- Absence et délais de réponse trop longs de certains créanciers (opérateurs de téléphonie, organismes de recouvrement de chèques impayés notamment) qui entraînent, soit des échecs de négociation amiable, soit des contestations de mesures recommandées ou imposées.
- Contre-proposition excessive en matière de taux de la part de certains établissements de crédit qui proposent le taux maximum accepté par la Commission.

Date : 06/02/2018

Le président de la Commission



Le secrétaire de la Commission



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITE
DONNEES D'ACTIVITE 2017³

	Année 2017	Année 2016	Variation 2017 / 2016 (en %)
Dossiers déposés (en nombre)	985	1012	-2.67%
• dont dossiers déposés avec bien immobilier (résidence principale)	211	216	
• dont proportion de redépôts	52%	48%	
• dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité	9.9%	9.7%	
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nb)	955	975	-2.05%
Dossiers recevables (y compris dossiers jugés recevables)	907	910	-0.33%
• dont dossiers recevables avec bien immobilier (résidence principale)	197	193	
• dont proportion de dossiers recevables avec une capacité de remboursement négative	49%	52%	
Dossiers irrecevables (A)	53	74	-28.38%
Décisions d'orientation des Commissions (en nb)	918	919	-0.11%
• vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	384	380	1.05%
• vers une procédure de réaménagement de dettes	534	539	-0.93%
Mesures de rétablissement personnel (en nb) (B)	329	370	-11.08%
• Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	303	355	-14.65%
• Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	26	15	73.33%
Mesures de réaménagement des dettes (en nb) (C)	473	594	-20.37%
Plans conventionnels conclus	117	185	-36.76%
• dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement	70	108	
• dont plans conventionnels conclus comportant des mesures de report (consistant en un moratoire)	22	37	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	88	125	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	46	52	
Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)	356	409	-12.96%

³ France métropole et hors métropole

• dont recommandations hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	14	31	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	26	37	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un bien immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	20	29	
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	212	233	-9.01%
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates consistant en une suspension d'exigibilité	108	109	-0.92%
Dossiers clôturés toutes phases (en nb) (D)	67	77	-12.99%
Autres sorties (E)	10	6	66.67%
Dossiers traités par les Commissions (en nb) (A+B+C+D+E)	932	1121	-16.86%
Renvoi des dossiers par les juges aux commissions (en nb)	0	3	-100%
Recommandations homologuées par les juges (en nb)	407	499	-18.44%

STRUCTURE DE DECISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	9.76%	10.50%	11.07%
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	36.16%	34.85%	36.90%
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	12.55%	13.10%	11.19%
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en % des dossiers traités)	15.45%	13.95%	12.20%
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (MIRI) (en % des dossiers traités)	22.75%	22.98%	23.44%
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	3.33%	4.62%	5.21%
Taux de solutions pérennes	80.67%	85.13%	85.75%

Annexe 2 du rapport d'activité
Typologie de l'endettement

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
Commission de surendettement des particuliers de la Nièvre	Dettes financières	30 855,37	783	3710	75,88%	39 406,60	86,52%	4,74
	Dont Autres dettes financières	596,07	447	580	1,47%	1 333,49	49,39%	1,30
	Dont Dettes financières consommation	15 707,95	707	2806	38,63%	22 217,76	78,12%	3,97
	Dont Dettes financières immobilières	14 551,34	184	324	35,79%	79 083,38	20,33%	1,76
	Dettes de charges courantes	3 878,27	745	3397	9,54%	5 205,73	82,32%	4,56
	Autres dettes	5 927,69	462	914	14,58%	12 830,49	51,05%	1,98
	Endettement global	40 661,32	905	8021	100,00%	44 929,63	100,00%	8,86

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	Dettes financières	298 744,09	7565	34756	77,64%	39 490,30	88,27%	4,59
	Dont Autres dettes financières	6 693,89	4537	5909	1,74%	1 475,40	52,94%	1,30
	Dont Dettes financières consommation	138 920,09	6751	26163	36,10%	20 577,71	78,77%	3,88
	Dont Dettes financières immobilières	153 130,10	1582	2684	39,80%	96 795,26	18,46%	1,70
	Dettes de charges courantes	41 117,69	7050	30253	10,69%	5 832,30	82,26%	4,29
	Autres dettes	44 916,19	5002	11371	11,67%	8 979,65	58,37%	2,27
	Endettement global	384 777,96	8570	76380	100,00%	44 898,25	100,00%	8,91